

## COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2014 à 20 heures 30

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 5 mai 2014

**Publié le 14 mai 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.**

**Étaient présents :**

<b>LEGER Bruno</b>	<b>LAURENT Sarah</b>	<b>LEFAIX Thierry</b>
<b>DUCHEMIN Béatrice</b>	<b>RAIMBAUD Jean-Paul</b>	<b>LECONTE Céline</b>
<b><del>SAMSON Patrick</del></b>	<b>DIGUET Alexandra</b>	<b>MAYNADIE Vincent</b>
<b>LEPOITTEVIN Isabelle</b>	<b>DAUVIN Denis</b>	<b><del>HENRY Céline</del></b>
<b>JAUSET Jean-Paul</b>	<b>GROF Béatrice</b>	<b>LELONG Sébastien</b>

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de votants : 15**

**Procurations : SAMSON Patrick à LEFAIX Thierry  
HENRY Céline à LECONTE Céline**

Madame Béatrice DUCHEMIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **1 Approbation du compte rendu du 28 avril 2014**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du 28 avril 2014.

### **2 Vote des subventions – 12MAI2014\_0055**

Les responsables de la vie associative ont été reçus en mairie le jeudi 17 avril 2014. La commission des finances s'est réunie le mercredi 30 avril 2014 et a examiné avec intérêt les différentes demandes.

Le conseil municipal attribue les subventions aux associations indiquées dans le tableau figurant en page 2. Les crédits nécessaires sont portés à l'article 6574 du budget primitif 2013.

De plus, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention nécessaire au versement de la subvention supérieure ou égale à 23 000 € pour Vitanim' Hag et l'Etoile Sportive Pointe de la Hague.

Bruno LEGER, Président des « cheveux blancs » et Sébastien LELONG, Président du comité des fêtes n'ont pas pris part au vote concernant leur association.

NOM DE L'ORGANISME	Subvention 2014	NOM DE L'ORGANISME	Subvention 2014
3 IFA – COLLAS Baptiste	30.00 €	Report sous-total	45 036.00 €
ADEVA CHERBOURG	50.00 €	Foll'Car	100.00 €
ADMR	100.00 €	Gèn'Action pour le Téléthon	100.00 €
ANTIROUILLE	50.00 €	Gym Volontaire de la Hague	100.00 €
APE Les Petits Poètes	1 000.00 €	Hag'FM	500.00 €
Association Sportive Audervillaise	50.00 €	Hag'Teurs – Grévit'alité	50.00 €
Association Culture et Formation Musicale	50.00 €	Hag'Gym	100.00 €
Avenir Agricole Cantonal	50.00 €	Hague Marine	50.00 €
Aveugles de la Manche	50.00 €	Hague Natation	350.00 €
Banque alimentaire	50.00 €	Hague racing club Junior	50.00 €
La Barjo	500.00 €	Hague Smash Loisirs (Badminton)	100.00 €
BTP CFA Sarthe – PLANQUE Yohan	30.00 €	Handball Pointe Hague	1 000.00 €
CAACH	90.00 €	Groupe Entraide Handicapés physiques de la Hague	200.00 €
Carrière 2000 (Forum des métiers)	100.00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Cherbourg Allaitement	50.00 €	Judo Club de la Hague	1 400.00 €
Cheveux Blancs	2 000.00 €	Les Etoiles de la Hague	300.00 €
Chorale Les Quatre Vents	100.00 €	Les Haguards	50.00 €
CIFAC – EMO Manon	30.00 €	Les Primevères	200.00 €
Club des Archers de la Hague	120.00 €	Ligue contre le cancer	50.00 €
Club des Sans Souci	500.00 €	Los Mapados - animation musicale	200.00 €
Collège le Hague Dike échange scolaire Fürstenfeldbruk (3 élèves x 30 €)	90.00 €	Planète Môme	50.00 €
Collège le Hague Dike (Foyer Socio Educatif)	300.00 €	Quatre-vingt Quatre-vingt huit	100.00 €
Comité des fêtes Beaumont Madeleine + concert	7 000.00 €	Secours Catholique	100.00 €
Comité des fêtes Beaumont Election Miss Manche	1 000.00 €	SNSM – Station de Goury	500.00 €
Coopérative Scolaire Primaire – Projet Pédagogique Harcèlement	916.00 €	Société de Chasse La Sauvette	100.00 €
Coopérative Scolaire Primaire – Voyage au ski	1 400.00 €	Société Hippique Rurale	400.00 €
Croix Rouge	50.00 €	Tennis Club de la Hague	1 800.00 €
Donneurs de Sang	50.00 €	Visite malades Ets hospitaliers	100.00 €
Entraide Sociale du 3ème Âge (1.83 € par habitant)	2 730.00 €	Vitanim'Hag – DSC jeunesse	60 511.00 €
Etoile Sportive Pointe Hague	3 500.00 €	Vitanim'Hag – Commune penser à déduire avance de 30 000 €	54 515.00 €
Etoile Sportive Pointe Hague (emploi)	23 000.00 €	Total des subventions attribuées	168 212.00 €
Sous- Total	45 036.00 €	Enveloppe votée	170 000.00 €
		Solde du compte 6574	1 788.00 €

### **3 Compte rendu de la commission fêtes et cérémonies**

La commission fêtes et cérémonies présidée par Madame Béatrice DUCHEMIN s'est réunie lundi 5 mai dernier et propose ce qui suit à l'assemblée délibérante.

#### **3.1 Choix du prestataire pour le feu d'artifice du 20 juillet 2014 – 12MAI2014\_0056**

La commission a procédé à l'analyse des 3 offres d'un montant de 5 000 € relatives au feu d'artifice qui sera tiré pour clôturer la fête de la Madeleine 2014. Elle suggère de choisir le devis de l'entreprise FRANCE ARTIFICES qui propose de mettre ses compétences pyrotechniques et de sonorisation pour un montant de 5 000 € TTC. A titre indicatif, les frais SACEM seront à la charge de la commune, sauf si les musiques sont tombées dans le domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Décide, à l'unanimité de ses membres, de sélectionner l'entreprise FRANCE ARTIFICES 14350 Le Bénv - Bocage pour l'organisation du feu d'artifices lors de la fête de la Madeleine du 20 juillet prochain.

Autorise, monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

#### **3.2 Jumelage avec Aurigny – déplacement des familles Beaumontaises – 12MAI2014\_0057**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu du Président d'Alderney un courriel de félicitations suite à l'élection du nouveau conseil municipal. Monsieur le président désire poursuivre avec notre commune des relations privilégiées. En conséquence, il est proposé de se déplacer sur l'île les 13 et 14 septembre prochain où nous serons reçus dans les familles. Bien évidemment en 2015, ce sont nos amis îliens qui effectueront le chemin inverse. Les horaires des traversées en bateau qui figurent ci-dessous sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

Lieu	Date et heure	Observation
Diélette	Samedi 13 septembre à 10 heures	
Diélette	Dimanche 14 septembre à 9 heures 30	Délégation des anciens combattants
Aurigny	Dimanche 14 septembre à 18 heures 35	Retour pour tous

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de prendre en charge les frais de transport maritime pour la délégation des anciens combattants à 100 % ainsi que pour les jeunes de moins de 20 ans de Beaumont-Hague à hauteur de 50 %. Les personnes qui participaient antérieurement seront sollicitées et un appel à la population sera fait.

### **4 Compte rendu de la commission du personnel**

La commission du personnel s'est réunie le lundi 5 mai 2014 et a traité les deux dossiers figurants aux points 4.1 et 4.2 dont le détail suit :

#### **4.1 Suppression de 5 postes – 12MAI2014\_0058**

Le 25 février dernier, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité afin de supprimer cinq postes vacants à savoir :

<b>Poste supprimé</b>	<b>Nouvelle situation de l'agent</b>
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet	Avancement de Jean-Bernard AVOINE en qualité d'agent de maîtrise
Adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet	Avancement de Mélanie DUFOUR au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet
Agent social de 2ème classe à temps complet	Avancement de Nathalie MARGOLLE comme agent social de 1ère classe à temps complet
Agent social de 2ème classe à temps complet	Avancement de Michèle RAIMBAUD en qualité d'agent social de 1ère classe à temps complet
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet (14 H 00 MIN / 35 H)	Départ à la retraite de Jacqueline CASTEL. Temps transféré à Carole COLLET, Dominique LEFAIX, Fabienne REVERT et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 5 heures / 35 heures (voir conseil municipal du 13 septembre 2013).

Au cours de sa séance du mardi 22 avril 2014, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à ces suppressions de poste.

Aujourd'hui, c'est l'assemblée délibérante qui est chargée de donner son avis. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner la décision du Comité Technique Paritaire.

#### **4.2 Création d'un poste d'agent social de 2ème classe à temps non complet à l'E.A.J.E. La Marette – 12MAI2014\_0059**

##### **4.2.1 Rappel du contexte :**

- Une employée, auxiliaire de puériculture de 1ère classe, titulaire à temps non complet (20 H 00 MIN / 35 H) est depuis le 1er juin 2005 placée en position de disponibilité pour suivre son conjoint (disponibilité de droit). Conformément à la réglementation en vigueur, le 19 février dernier, elle a renouvelé sa demande pour une durée d'un an. A cet effet, un arrêté de mise en position de disponibilité jusqu'au 31 mai 2015 a été pris. A titre indicatif la demande de renouvellement ou de réintégration devra être présentée par l'agent 3 mois au moins avant le terme de la disponibilité qui lui est accordée.
- Une autre collaboratrice, auxiliaire de puériculture de 1ère classe, titulaire à temps complet est, elle, autorisée depuis le 1er février 2012 à accomplir un service à temps partiel à 80 % pour une période égale à 12 mois, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Depuis le 1er juin 2007, Sabrina CASTEL qui possède un CAP petite enfance assure les différents remplacements en qualité d'adjoint technique de 2nde classe.

#### 4.2.2 Proposition

Madame Sabrina CASTEL a maintenant obtenu une validation de ses acquis de l'expérience et est désormais diplômée en qualité d'auxiliaire de puériculture. **Pour pouvoir exercer avec ce titre, elle doit également être titulaire du concours.** Considérant, que le besoin n'est plus occasionnel, la commission propose de créer un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 27 heures / 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux (catégorie C)  
Statut particulier : décret n° 92 – 849 du 28 août 1992 modifié  
Echelle de rémunération 3, 11 échelons.  
Indice brut de début de carrière 330.  
Indice brut de fin de carrière 393.

Le financement figure au Budget Primitif de l'année 2014 de l'E.A.J.E. La Marette.

Celui-ci sera pourvu par Madame Sabrina CASTEL. L'assemblée demande de bien vouloir procéder à la déclaration de création d'emploi via l'interface internet «Bourse de l'emploi» et d'établir, **sous réserve du respect du délai de publicité**, l'arrêté portant nomination de Madame Sabrina CASTEL en qualité de stagiaire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la commission du personnel.

#### 5 Election des représentants au parlement européen du 25 mai 2014 : instauration des tours de garde

Un tour de garde est instauré afin d'assurer un parfait déroulement des opérations de vote du dimanche 25 mai 2014 de 8 Heures à 18 Heures. Bruno LEGER en assurera la présidence et Gilles LEPETIT aura la qualité de secrétaire. Voir tableau ci-dessous :

Tranche horaire	Liste des assesseurs
De 8 h à 10 h 30	Béatrice GROF Céline HENRY Patrick SAMSON
De 10 h 30 à 13h	Jean-Paul JAUSET Sarah LAURENT Vincent MAYNADIE
De 13 h à 15 h 30	Denis DAUVIN Béatrice DUCHEMIN Céline LECONTE
De 15 h 30 à 18h	Alexandra DIGUET Sébastien LELONG Isabelle LEPOITTEVIN

## 6 Affaires et questions diverses

### 6.1 Demande d'emplacement sur le marché du samedi matin – 12MAI2014\_0060

Monsieur le maire soumet au conseil la demande de Monsieur BENOIST Cédric qui sollicite un emplacement sur le marché du samedi afin d'y vendre des grillades.

Le conseil donne son accord et demande à ce que durant leur présence sur le marché, les marchands veillent en tout temps au maintien de la propreté de l'environnement, notamment en recueillant, au cours de leur activité, la totalité des déchets et détritres.

### 6.2 Demande d'emplacement le mardi de 10 à 14 heures

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante la demande de Madame FUTTEL Bettina qui sollicite un emplacement le mardi de 10 heures à 14 heures afin d'y vendre des frites et sandwiches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'y donne pas suite.

### 6.3 Aire de jeux du Gardin – 12MAI2014\_0061

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un riverain désire profiter avec quiétude de son jardin et de sa terrasse. Afin d'y remédier, il propose de poser un kit d'occultation sur les grilles existantes côté route. Thierry LEFAIX a sollicité les Clôtures du Cotentin et soumet l'offre suivante : prix du kit 270,24 € TTC. Le conseil approuve, ce kit sera posé par les services techniques de la commune.

### 6.4 Clôture du parking jouxtant le funérarium – 12MAI2014\_0062

Le mur appartenant à la commune qui sépare le parking de la propriété voisine possède une hauteur d'un mètre environ. Afin de préserver l'intimité des familles et amis des défunts, il est proposé d'installer un kit d'occultation sur une distance de 5 mètres en PVC blanc. Le conseil approuve.

### 6.5 Terrains des consort Patris situés rue de la Vallée – encaissement chèque pour solde des comptes en l'étude – 12MAI2014\_0063

Conformément à la délibération n° 28JUILLET2013\_0034 transmise au contrôle de la légalité le 4 juillet 2013 figurant au point n° 3 (réserve foncière) de la réunion du 28 juin 2013, l'assemblée délibérante autorisait le maire à signer l'acte authentique et tout document inhérent à la présente aliénation en l'étude de Maître COLLET, notaire à Laval afin d'acquérir les parcelles figurant ci-dessous :

Parcelles	superficie en m <sup>2</sup>	Prix proposé
AC 184	22863	13 103.00 €
AC 151	1097	1 097.00 €
AC 154 et 178	9716	3 800.00 €
<b>Montant de l'offre</b>		<b>18 000.00 €</b>

A la somme de 18 000 € correspondant au prix de vente, une provision de 1 100 € a été également mandatée (frais d'acte) portant le montant de l'opération D 2111 – 246 à 19 100 Euros.

Aujourd'hui, l'étude a transmis :

- ✓ la copie authentique de l'acte de vente par les Consorts Patris au profit de la commune,
- ✓ le relevé de compte et l'état de frais nous revenant
- ✓ l'état sur formalités
- ✓ le chèque de 92.46 € correspondant au solde créditeur de notre compte en l'étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'encaissement de ce chèque au profit de la commune au compte R 2111 – 246 du budget général. A cet effet, un titre de recette sera émis.

#### **6.6 Commission communale des impôts directs – constitution – 12MAI2014\_0064**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit la création dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal. La commission, au final, comportera 6 titulaires et 6 suppléants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la liste des personnes suivantes. A titre indicatif deux des membres sont obligatoirement domiciliés hors de la commune.

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPOSES			COMMISSAIRES SUPPLEANTS PROPOSES		
Nom	Prénom	Commune domiciliation	Nom	Prénom	Commune domiciliation
FONTAINE	Jacques	Beaumont-Hague	GIOT	Claude	Beaumont-Hague
COSMAR	François	Beaumont-Hague	BERNARDIN	Pascal	Beaumont-Hague
CASTEL	Jean-Pierre	Beaumont-Hague	DALBIN	Gérard	Beaumont-Hague
LEPETIT	Gilles	Beaumont-Hague	COSMAR	Joëlle	Beaumont-Hague
GIOT	Alexis	Beaumont-Hague	DUFOUR	Mélanie	Beaumont-Hague
ALIX	Joël	Beaumont-Hague	DUFOUR	Anne	Beaumont-Hague
LE GOFF	Françoise	Beaumont-Hague	REVERT	Fabienne	Beaumont-Hague
LANGLOIS	Dominique	Beaumont-Hague	CASTEL	Martine	Beaumont-Hague
BLITTE	Gilles	Beaumont-Hague	BIGOT	Gilbert	Beaumont-Hague
RENET	Valérie	Beaumont-Hague	LECONTE	Georges	Beaumont-Hague
LE ROUVILLOIS	Jean-Louis	Gréville-Hague	JEAN	Martial	Acqueville
HAMELIN	Jacques	Branville-Hague	JEAN	Alain	Omonville La Rogue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des 24 candidats devant permettre à monsieur le directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la commission communale des impôts.

#### **6.7 Reprise du pignon restant après la démolition de la maison sise 1 rue du Bois Vagand – Choix de l'entreprise – 12MAI2014\_0065**

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 19 mars dernier et notamment du point 4, l'assemblée approuvait le descriptif et actait la consultation de trois

entreprises. Aujourd'hui, Monsieur Jack De La Llave, architecte qui assure la maîtrise d'œuvre a dressé un état d'analyse des différentes offres. A l'examen de celui-ci, le conseil municipal décide d'attribuer ce marché à l'entreprise **SA LEDUC pour un montant de 21 497.10 € HT soit 25 796.52 €**. Monsieur le maire est autorisé à signer l'ordre de service correspondant. Le financement de ces travaux figure à l'article 2315-242 (en interne) au Budget Primitif de la Commune.

#### **6.8 Contrat de renouvellement de service Dialège avec EDF COLLECTIVITES – 12MAI2014\_0066**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération en date du 16 avril 2008, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention avec EDF afin de mettre en place le service DIALEGE. Il précise également aux membres du Conseil Municipal que le service «dialège», proposé par EDF, consiste à mettre à notre disposition un espace de gestion sécurisé sur internet accessible grâce à un identifiant et un mot de passe afin de pouvoir accéder à nos données de facturation ainsi qu'à des outils d'analyse nous permettant d'optimiser la gestion de nos dépenses et consommation d'électricité.

La convention arrive à l'échéance le 30 juin 2014 et il convient de la renouveler. A titre indicatif, il est précisé que le prix de « Dialège » est dorénavant de 384.00 € HT contre 420 € HT précédemment.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- DECIDE de renouveler le contrat de service « Dialège » avec EDF Collectivités pour un montant de 384,00 € HT par an et pour une durée de trois ans à compter de la date de notification par la commune de Beaumont-Hague à EDF,
- AUTORISE monsieur le maire à signer le contrat « Dialège » proposé par EDF Collectivités ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

La dépense sera imputée au compte 6188.

#### **6.9 Questions de Sébastien LELONG relatif à la gratuité des salles aux associations ainsi qu'au fonctionnement du marché du samedi**

##### **6.9.1 Gratuité des salles aux associations communales**

Monsieur le maire explique que les charges de fonctionnement évoluent constamment et que les possibilités d'autofinancement de la section d'investissement s'amenuisent. Après délibération, un vote a eu lieu pour savoir si le conseil municipal désire revenir sur la décision prise par les élus de la mandature 2008 -2014. 12 voix pour le maintien de la facturation et 3 voix contre.

##### **6.9.2 Marché du samedi**

Sébastien LELONG estime que les marchands ambulants ne nettoient pas leur emplacement avant leur départ. Ils seront invités à veiller en tout temps, au maintien de la propreté de l'environnement, notamment en recueillant, au cours de leur activité ainsi qu'à la clôture, la totalité des déchets et détritrus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.



## Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 12 mai 2014

1	Approbation du compte rendu du 28 avril 2014 .....	1
2	Vote des subventions.....	1
3	Compte rendu de la commission fêtes et cérémonies .....	3
3.1	Choix du prestataire pour le feu d'artifice du 20 juillet 2014.....	3
3.2	Jumelage avec Aurigny – déplacement des familles beaumontaises.....	3
4	Compte rendu de la commission du personnel.....	3
4.1	Suppression de 5 postes .....	4
4.2	Création d'un poste d'agent social de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à l'E.A.J.E. La Marette.....	4
4.2.1	Rappel du contexte : .....	4
4.2.2	Proposition .....	5
5	Election des représentants au parlement européen du 25 mai 2014 : instauration des tours de garde.....	5
6	Affaires et questions diverses.....	6
6.1	Demande d'emplacement sur le marché du samedi matin .....	6
6.2	Demande d'emplacement le mardi de 10 à 14 heures .....	6
6.3	Aire de jeux du Gardin.....	6
6.4	Clôture du parking jouxtant le funérarium .....	6
6.5	Terrains des consort Patris situés rue de la Vallée – encaissement chèque pour solde des comptes en l'étude .....	6
6.6	Commission communale des impôts directs - constitution .....	7
6.7	Reprise du pignon restant après la démolition de la maison sise 1 rue du Bois Vagand – Choix de l'entreprise .....	7
6.8	Contrat de renouvellement de service Dialège avec EDF COLLECTIVITES.....	8
6.9	Questions de Sébastien LELONG relatif à la gratuité des salles aux associations ainsi qu'au fonctionnement du marché du samedi .....	8
6.9.1	Gratuité des salles aux associations communales .....	8
6.9.2	Marché du samedi .....	8
	Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 12 mai 2014....	9